



Bordeaux, le 1<sup>er</sup> août 2025

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
7 rue de la Mairie  
33750 Croignon

**Objet** : Modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Croignon.

Dossier suivi par : Evanguelia Montarnier- 05 56 999 118  
[evanguelia.montarnier@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:evanguelia.montarnier@cma-nouvelleaquitaine.fr)

Monsieur le Maire,

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Croignon a pour objet d'ajuster les OAP de trois secteurs (Perdrigal, le Bourg-Mairie et Chaigneau-Nord) et à corriger le règlement écrit afin d'adapter le PLU aux besoins du territoire tout en assurant une cohérence avec le SCoT et les règlements en vigueur.

Ce projet de modification n°2 du Plu n'appelle pas de remarque particulière. Aussi, j'ai le plaisir d'émettre un **Avis Favorable** à ce projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Croignon.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Nathalie LAPORTE,



Présidente de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat Région Nouvelle Aquitaine  
Gironde